



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 MARS 2025

OBJET : SOUTIEN À MAYOTTE SINISTRÉE PAR LE CYCLONE CHIDO
Don à la Protection civile

N°2025_023

Date d'affichage de la liste des délibérations : **25 mars 2025**

Date de transmission en Préfecture : **25 mars 2025**

Date de mise en ligne : **25 mars 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 mars 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Éric JACQUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Michèle EYMARD) - Bruno THUET (à Béatrice DHENNIN) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 MARS 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté, détruit les principales infrastructures de Mayotte et rasé des habitations où vivaient des dizaines de milliers de personnes, le 14 décembre 2024, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS appelle à la solidarité nationale avec Mayotte et met en place un dispositif de soutien avec la Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte » pour la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique et mettre en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre aux premières urgences.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Brignais tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 11 mars 2025.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a été informée le 11 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPORTER également sa contribution au mouvement de solidarité national déployé en faveur des sinistrés de Mayotte, ravagée par le cyclone CHIDO
- APPROUVER un don de 2 000 € à la Protection civile à cet effet
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Éric JACQUET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

